

CSE 10 – Parcours d'éducation artistique et culturelle

= PEAC

De l'élémentaire au lycée (CP à la Terminale) : a pour ambition de **favoriser l'accès égal de tous les élèves à l'art**, à travers l'acquisition d'une **culture artistique personnelle**.

Ce parcours a été rendu obligatoire par la **Loi de Refondation de juillet 2013**. C'est aussi l'objet de la circulaire de mai 2013 qui en précise les principes et les modalités, et d'un arrêté de juillet 2015 qui fixe les objectifs de formation et les repères de progressivité.

Il est inscrit dans le projet global de formation de l'élève, **défini par le S4C, et opérationnalisé par les programmes de 2015**.

Ce parcours est construit conjointement par l'ensemble des acteurs impliqués dans l'éducation artistique et culturelle, et par l'élève lui-même.

Ce parcours désigne l'ensemble des **connaissances acquises par l'élève**, les **pratiques expérimentées** et les **rencontres** faites dans les domaines des arts et du patrimoine.

Il se fait dans le cadre d'enseignements, de projets spécifiques, d'actions éducatives, dans une complémentarité entre le temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire.

Le PEAC est constitué de **projets** organisés sur les différents temps avec des actions éducatives. Au moins 1 fois par cycle, l'élève aborde un des grands **domaines des arts et de la culture** :

- Architecture, patrimoine,
- Arts plastiques,
- Cinéma, audiovisuel,
- Culture scientifique et technique,
- Danse,
- Education au développement durable,
- Education musicale,
- Histoire des arts,
- Langue vivante régionale,
- Littérature, poésie,
- Théâtre.

Objectifs du parcours :

- **Diversifier et élargir les domaines artistiques** abordés à l'école, en ouvrant le champ de l'expérience sensible à tous les domaines de la création et du patrimoine,
- **Articuler les différents temps éducatifs et en tirer partie** (en facilitant un travail convergent des différents acteurs et structures contribuant à l'éducation artistique et culturelle),
- **Donner du sens et de la cohérence à toutes les actions et expériences** auxquelles l'élève prend part (dans le cadre d'enseignements ou d'actions éducatives) : le parcours est enseignement progressif et continu.

La construction des projets nécessite une définition préalable des objectifs de formation pour les élèves, à partir des programmes d'enseignement, du référentiel du parcours et des modalités de mise

en œuvre de ces objectifs (organisation horaire, actions, restitution du projet, organisation de l'interdisciplinarité).

Les projets sont fondés sur la participation et l'implication des élèves.

Le parcours repose sur **3 champs qui sont indissociables** :

- **Rencontres** directes et indirectes avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux
 - ➔ Objectifs :
 - Cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres,
 - Echanger avec un artiste, un créateur ou un professionnel de l'art et de la culture,
 - Appréhender des œuvres et des productions artistiques,
 - Identifier des lieux et des acteurs culturels de son territoire.

- **Pratiques** : individuelles et collectives dans des domaines artistiques diversifiés.
 - ➔ Objectifs :
 - Utiliser des techniques d'expression artistique adaptés à une production,
 - Mettre en œuvre un processus de création,
 - Concevoir et réaliser la présentation d'une production,
 - S'intégrer dans un processus créatif,
 - Réfléchir sur sa pratique.

- **Connaissances** : appropriation de repères, un **lexique spécifique** simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art, de contextualiser, décrire et analyser une œuvre. Développer la faculté de juger et l'esprit critique.
 - ➔ Objectifs :
 - Exprimer une émotion esthétique et un jugement critique,
 - Utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique,
 - Mettre en relation différents champs de connaissances,
 - Mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre.

La démarche de projet favorise **l'accroissement de l'autonomie** et la **prise de responsabilités au sein d'un groupe** (observation partagée, tâtonnement, recours à l'expérimentation, communication, développement de la créativité, engagement personnel, implication personnelle, plaisir à travailler ensemble, respect des élèves entre eux (égalité filles-garçons)).